

**LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 29 mai 2025

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**Résultats**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2024**2023****PRODUITS****Subventions et ententes de contributions :**

Contributions gouvernementales	1 487 211 \$	4 229 761 \$
Secteur communautaire/charitable	587 170	477 924
Autres subventions et ententes de contributions	14 000	11 750

2 088 381 4 719 435**Produits d'autres sources :**

Honoraires tirés d'événements et de formations	102 509	127 243
Contrats de services	771 270	769 207
Cotisations des membres	38 609	46 612
Dons et autres produits	9 625	6 485
Intérêts	55 877	52 961

977 890 1 002 508**3 066 271** 5 721 943**CHARGES**

Dépenses liées aux projets (annexe A)	1 449 060	3 136 684
Conseil d'administration, comités et membres (annexe B)	1 538	3 348
Dépenses liées au personnel (annexe C)	1 498 963	1 897 534
Frais d'administration (annexe D)	179 226	252 774
Amortissement des immobilisations corporelles	5 858	6 762

3 134 645 5 297 102**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES
D'EXPLOITATION****(68 374)** 424 841**PERTE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES****(883)** -**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES****(69 257) \$** 424 841 \$

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**Évolution de l'actif net****Pour l'exercice clos le 31 décembre**

	Reçu à titre de dotations	Investi en immobi- lisations corporelles	Affecté (note 3)	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	93 432 \$	7 829 \$	1 187 269 \$	1 288 530 \$	863 689 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 077	(6 741)	(66 593)	(69 257)	424 841
Investissement en immobilisations corporelles	-	1 704	(1 704)	-	-
SOLDE À LA FIN	97 509 \$	2 792 \$	1 118 972 \$	1 219 273 \$	1 288 530 \$

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Situation financière

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	1 019 528 \$	725 458 \$
Débiteurs (note 4)	328 174	1 046 372
Frais payés d'avance	46 470	50 036
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	283 009	272 350

1 677 181 2 094 216**PLACEMENTS** (note 5)

- 271 050

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)**2 792** 7 829

1 679 973 \$ 2 373 095 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 7)	80 324 \$	162 863 \$
Produits et apports reportés (note 8)	380 376	921 702

460 700 1 084 565**ACTIF NET****ACTIF NET REÇU À TITRE DE DOTATIONS****97 509** 93 432**ACTIF NET AFFECTÉ****1 118 972** 1 187 269**ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES****2 792** 7 829

1 219 273 1 288 530

1 679 973 \$ 2 373 095 \$

Pour le conseil d'administration :

Michelle Colussi, administrateurCecil A, administrateur

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2024****2023****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(69 257) \$	424 841 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 858	6 762
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	883	-
	(62 516)	431 603
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	718 198	(507 691)
Frais payés d'avance	3 566	(932)
Créditeurs	(82 539)	(4 100)
Produits et apports reportés	(541 326)	237 915
	35 383	156 795
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(11 959)	(23 400)
Encaissement de dépôts à terme	272 350	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 704)	(7 242)
	258 687	(30 642)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	294 070	86 153
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	725 458	639 305
TRÉSORERIE À LA FIN	1 019 528 \$	725 458 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est régi en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Les objectifs de l'organisme sont de réduire la pauvreté, le chômage et de soulager la misère dans les collectivités défavorisées sur le plan économique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus, à titre de dotations, sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Cotisations des membres, honoraires tirés d'événements et autres produits

L'organisme comptabilise ses produits de cotisations des membres, d'honoraires tirés d'événements et les autres produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Michelle

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs et des placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 45 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

3. AFFECTATION INTERNE

Le 29 mai 2025, le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant de 20 767 \$ au fonds stabilité des projets et d'utiliser des montants de 87 100 \$ du fonds d'opération et de 1 964 \$ du fonds d'initiative stratégique portant ainsi les montants affectés totaux à 1 118 972 \$. En 2020, le conseil d'administration a adopté une nouvelle politique de fonds de réserve affectée en créant deux fonds : le fonds de Contingence et le fonds d'Initiative stratégique. Ces affectations ont pour but de venir en aide au financement des activités de fonctionnement et de différents projets lorsque les ressources financières de l'organisme seront insuffisantes. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les sommes affectées se répartissent comme suit :

	2024	2023
Réserves affectées		
Fonds de contingence		
Stabilité des projets	396 901 \$	376 134 \$
Fonds d'opérations	297 800	384 900
	694 701	761 034
Fonds d'initiative stratégique	424 271	426 235
Total réserves affectées	1 118 972	1 187 269
Dotations	97 509	93 432
	1 216 481 \$	1 280 701 \$

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	305 657 \$	949 460 \$
Intérêts	387	583
Taxes sur les produits et services	22 130	96 329
	328 174 \$	1 046 372 \$

5. PLACEMENTS

	2024	2023
Placements de portefeuille :		
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 5 %, échéant en décembre 2025	283 009 \$	543 400 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	(283 009)	(272 350)
	- \$	271 050 \$

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	13 709 \$	10 917 \$	2 792 \$	7 829 \$
Mobilier de bureau	2 110	2 110	-	-
	15 819 \$	13 027 \$	2 792 \$	7 829 \$

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	34 504 \$	99 618 \$
Salaires et charges sociales	32 638	55 499
Frais courus	13 182	7 746
	80 324 \$	162 863 \$

8. PRODUITS ET APPORTS REPORTÉS

Les fonds suivants, reçus au cours de l'exercice courant, seront comptabilisés aux produits lors d'un exercice financier ultérieur lorsque les services auront été rendus ou que les dépenses auront été engagées, se résument comme suit :

	2024	2023
Contributions gouvernementales	- \$	482 714 \$
Secteur communautaire/charitable	145 584	93 345
Autres revenus	221 463	276 551
Honoraires tirés d'évènements	-	52 234
Cotisations des membres	13 329	16 858
	380 376 \$	921 702 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux placements.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

10. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 46 961 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	31 768 \$
2026	9 714 \$
2027	5 479 \$

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2024****2023****ANNEXE A - DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS**

Salaires et charges sociales des stagiaires	- \$	820 257 \$
Sous-contractants	1 117 977	1 822 362
Communications	45 733	46 293
Déplacements et repas	83 064	106 796
Développement professionnel	-	72
Frais de traitement de cartes de crédit	1 170	3 094
Matériels et fournitures	18 566	8 727
Produits de connaissance	111 164	213 838
Promotion, conception et publications	33 311	20 089
Réunions, événements, location de salles et d'équipements	27 599	43 007
Subventions	-	35 000
Traduction	10 476	17 149
	1 449 060 \$	3 136 684 \$

ANNEXE B - CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS ET MEMBRES

Réunions, déplacements et repas	1 538 \$	3 348 \$
---------------------------------	----------	----------

ANNEXE C - DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

Salaires et charges sociales	1 498 963 \$	1 897 534 \$
------------------------------	--------------	--------------

ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION

Assurances	5 571 \$	5 783 \$
Communications	6 595	7 766
Cotisations	7 374	18 347
Formation et réunion du personnel	23 851	59 363
Frais bancaires et frais de transaction en ligne	5 551	5 756
Frais d'équipement	190	738
Frais de bureau	9 124	20 679
Internet et services en ligne	28 344	27 853
Loyer	33 273	47 595
Promotion, événements et publications	7 496	14 087
Services professionnels	38 488	29 040
Site internet	9 897	10 989
Traduction	3 472	4 778
	179 226 \$	252 774 \$